



## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT (ICPE) Demande d'enregistrement du projet POLYPHEM**

### **PJ n°12 : Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes SDAGE, SAGE, Carrières, Déchets**

**Date** : 19 janvier 2021

**Personne référente pour le dossier :**

Frédéric Pithoud, Ingénieur recherche, PROMES-CNRS - Tél : 04 68 30 77 82

## 1. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le projet POLYPHEM est situé sur le site de l'ancienne centrale solaire de THÉMIS à Targassonne dans le département des Pyrénées-Orientales qui fait partie de la région Occitanie.

La localisation du projet POLYPHEM fait partie du découpage **Rhône – Méditerranée des SDAGE**.

A titre de rappel, le SDAGE a pour objectif planifier sur une période de 6 ans « les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre. Il est établi en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement. Le SDAGE correspond au plan de gestion des eaux par bassin hydrographique demandé par la directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 (*extrait du rapport environnemental 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée, page 4/325*) ».

En page 6 de ce document on retrouve les 9 orientations fondamentales reliées aux questions importantes identifiées par les acteurs du bassin :

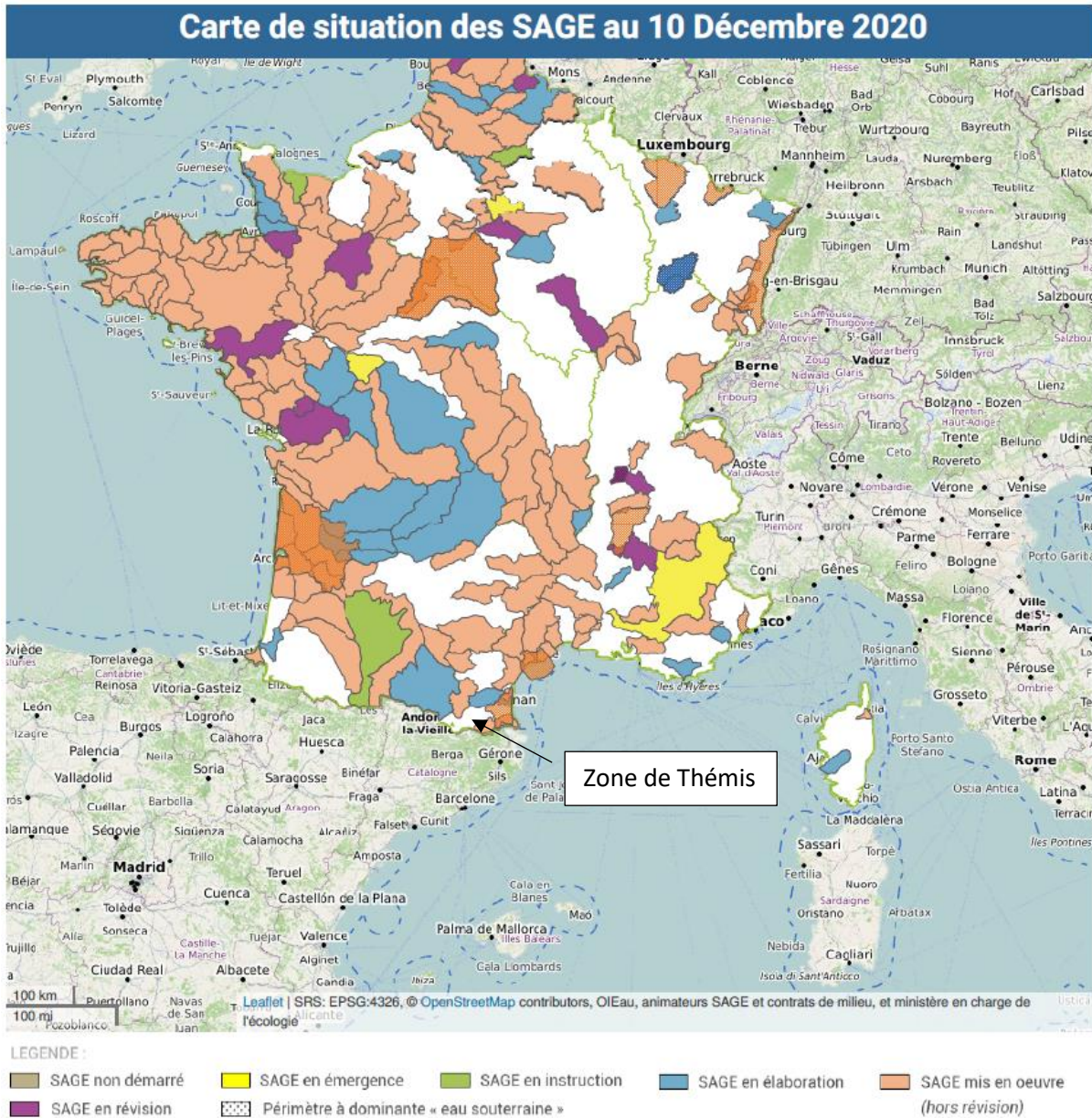
« Le SDAGE propose 9 orientations fondamentales (OF) reliées aux questions importantes Identifiées par les acteurs du bassin :

1. S'adapter aux effets du changement climatique
2. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
3. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
4. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
5. Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
6. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
  - a. Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - b. Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
  - c. Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
  - d. Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
  - e. Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
7. Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
  - a. Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - b. Préserver, restaurer et gérer les zones humides
  - c. Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau »
8. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
9. Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**Le fonctionnement du projet POLYPHEM n'est pas consommateur d'eau, il n'aura donc aucun impact sur les ressources en eau. Concernant la lutte contre les pollutions de quelque nature que ce soit, les mesures prises par le laboratoire PROMES – CNRS sont conformes avec les procédures afin de ne porter aucune atteinte à l'environnement. La pièce jointe n°6 détaille particulièrement les moyens mis en œuvre.**

## 2. Schéma d'aménagement de la gestion des eaux (SAGE)

La carte ci-dessous détaille les SAGE en instruction, mis en œuvre, en élaboration, en émergence dans toute la France métropolitaine.

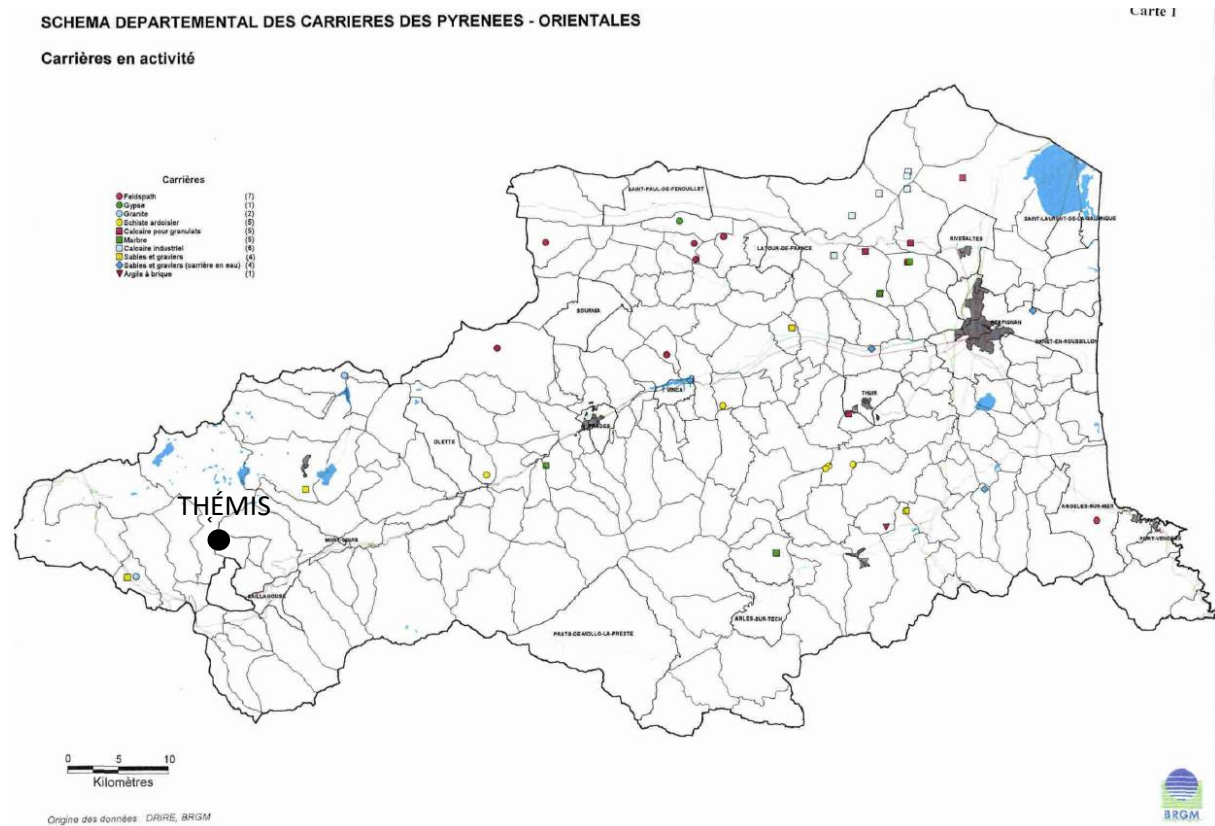


**Le site de l'ancienne centrale solaire de Thémis appartient à la date du 10/12/2020 à aucun SAGE ce qui signifie qu'aucune instruction particulière n'est demandée pour cette localisation.**

## 3. Schéma régional des carrières

La localisation du projet POLYPHEM intègre effectivement un schéma régional des carrières disponible sur le site de la DREAL Occitanie en date de Juillet 2000.

Le plan ci-dessous détaille les zones de carrières en activité en date des années 2000. Aucun document plus récent n'a été trouvé.



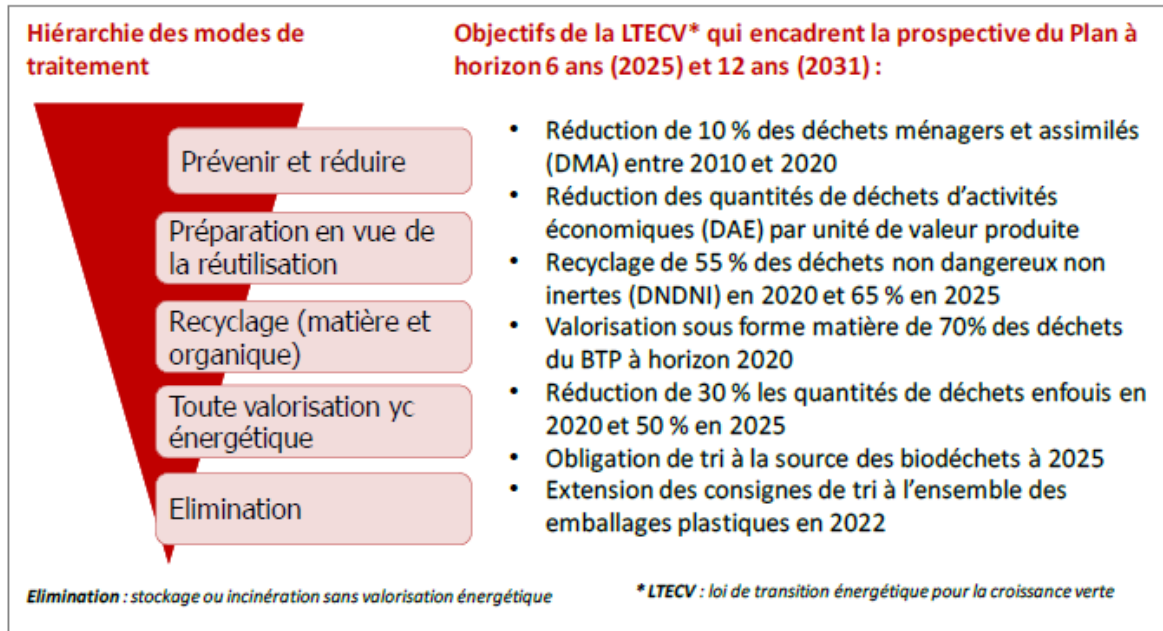
Les informations apportées par le document montre qu'aucune carrière n'est située à proximité du site de l'ancienne centrale solaire de Thémis.

**A titre de rappel, le projet POLYPHEM ne prévoit aucune construction ou modification du site actuelle et ne concerne pas l'exploitation d'une carrière.**



#### 4. Plan National et Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PNPGD & PRPGD)

Le plan National ainsi que le plan Régional Occitanie de prévention et gestion des déchets ont un objectif à long terme qui peut se résumer comme suit (*extrait du plan régional de prévention et gestion des déchets, page 7/28*) :



Dans le cadre de la pièce jointe n°6 nous avons écrit que : « Les éventuels déchets générés par le fonctionnement du projet seront gérés par les filières de recyclage et traitements adéquates, entreposés dans des conditions prévenant toute dégradation qui remettrait en cause leur valorisation ou élimination appropriée. »

**Les mesures mises en œuvre par le laboratoire PROMES-CNRS sont conformes aux objectifs du plan régional de prévention gestion des déchets.**

#### 5. Programme d'actions nationale et régionale pour la protection des eaux contre la pollution aux nitrates d'origine agricole

**Le projet n'utilise ni ne génère aucun nitrates d'origine agricole ou autres.**